

## Conseil municipal du 13 décembre 2022

**L'an deux mille vingt deux, le treize décembre à 19 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la **présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire**.

Présents : Mmes BINET, BRUN, DROMAIN, POUJOL, BOUDOU, GAUCHER M. LAQUIEZE, POUMEYROL, VERDIER, BREULEUX, BARRIERE, FRICKER,

Absents : Mmes THEODOSE, M. LE HEN

Procurations de Joël LE HEN à Daniel VERDIER

---

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 15 novembre 2022**

Pas de remarques

**VOTE : 13 Pour - 1 Abstention (Eric Fricker)**

### **Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL**

#### **1. – Renouvellement bail Olivier VENET**

Le Maire informe que nous avons la confirmation par le notaire de la possibilité de renouveler le bail existant.

Olivier Venet souhaite cette solution

Le nouveau bail sera rédigé par le Notaire courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, celui-ci sera assorti de conditions

Validation du projet de bail lors d'un prochain Conseil Municipal.

Gérard BARRIERE pense qu'il serait judicieux d'insérer une clause indiquant que le preneur, s'il souhaite arrêter son activité, trouve un repreneur, afin d'éviter que la commune récupère le tout et assument donc les charges.

Nadine GAUCHER demande si cela lui empêcherait par exemple de prendre sa retraite s'il ne trouve pas de preneur ?

Gérard BARRIERE indique qu'on pourrait imaginer une somme à verser de sa part si c'était le cas.

Le Maire indique qu'il faudra borner au maximum ce bail, autant pour Olivier VENET que pour la commune et ne mettre personne en difficulté.

Evelyne DROMAIN demande si tout est calé et si le loyer est déjà fixé. Le Maire indique que non, c'est justement l'objet des discussions à venir.

J.Marie BREULEUX demande quel est le montant actuel du bail. Le Maire indique 3937 €/an.

Le Maire indique que Olivier VENET se propose de venir devant le Conseil Municipal débattre du sujet.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce principe de renouvellement de bail.***

#### **2 – Partage de la Taxe d'Aménagement / Communauté de Communes**

Considérant qu'à ce jour, la seule répartition de compétence évaluable entre les compétences exercées par les Communes et la Communauté de Communes est celle des zones d'activités, et afin de répondre à la loi de finances pour 2022, le conseil communautaire du 14 novembre 2022 a adopté un partage de la taxe d'aménagement en 2022 comme suit :

- Taux de reversement sur les parcelles cadastrées en zone d'activité d'intérêt communautaire : 100%

- Taux de reversement du produit diffus communal : 0%

La ZA de Vayrac n'étant pas de compétence communautaire, la commune ne sera pas impactée.

Gérard BARRIERE demande si une partie de la Zone Artisanale serait de compétence communautaire car il y avait eu des discussions sur ce sujet. Le Maire répond que non.

Gérard BARRIERE indique que nous revenons donc à une situation normale et que la décision de Cauvaldor est excellente. Il espère que cette décision a été soumise au contrôle de légalité.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté,***

### **3 – Adressage : Présentation /Validation**

Des consultations ont été menées avec la population avec un accompagnement du SDAIL.

Eric FRICKER indique qu'il a eu beaucoup de retours de Vayracois sur ce sujet. De nombreux retours de changements de noms de route sont demandés.

Le Maire indique qu'une règle avait été fixée et qu'il n'y aurait pas de noms propres donnés pour ne pas avoir de problèmes.

Eric FRICKER indique que des habitants souhaitent que soit donné le nom de « route de la rivière » au lieu de « route du camp de Bourie ».

Rémi POUMEYROL indique que si on commence à modifier des noms à la demande des habitants, une fois la consultation passée, nous risquons d'avoir beaucoup de demandes. L'objet de la consultation était justement que les habitants puissent faire remonter des remarques pendant l'instruction de ce chantier. C'est regrettable que les personnes se manifestent une fois le travail achevé.

Gérard BARRIERE indique aussi une autre situation qui pourrait être à modifier ; l'intersection « route des granges de Mézels » et « route de la Dordogne » qui fait qu'un même propriétaire aura deux entrées distinctes (même s'il s'agit de deux biens différents). C'est à voir avec le propriétaire.

Christian LAQUIEZE indique que la route de la Dordogne pourrait s'arrêter au plan d'eau éventuellement. Cette proposition est retenue.

Christian LAQUIEZE indique deux oublis sur la proposition présentée :

- Une impasse dans la Zone Artisanale qui se nommera « impasse du Pré neuf »
- Une impasse dans la Zone Artisanale (avant la SIMECA) qui s'appellera « impasse du Cammas »

Le Maire indique aussi une remarque concernant Mézels où il note que la consultation a eu du succès en termes de participation des habitants. La proposition « d'impasse du bois » pourrait devenir « petite impasse ».

J.Marie BREULEUX demande si un plan sera mis à disposition des habitants de la commune. Au-delà de l'information individuelle, une information collective est souhaitable afin que chacun des habitants puisse connaître les noms des rues du village.

Carole BINET indique avoir eu aussi certaines remarques concernant la référence aux communes voisines dans les noms de rue « route de Floirac », « route de Carennac »

*VOTE avec les modifications ci-dessous :*

- « route de la rivière » au lieu de « route du camp de Bourie »
- impasse dans la ZA qui se nommera « impasse du Pré neuf »
- impasse dans la ZA (avant la SIMECA) qui s'appellera « impasse du Cammas »
- « impasse du bois » devient petite impasse » (MEZELS).
- la route de la Dordogne s'arrêtera au plan d'eau

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.***

### **4 – Recensement de la population 2023 – Rémunération agents recenseurs**

Le Maire indique que 3 agents recenseurs sont nécessaires et que le recensement commencera le 19 janvier 2023.

La dotation forfaitaire est de 2638€ soit 879€ par agent. Le Maire indique que cette tâche demande de la rigueur, de l'investissement et de l'engagement de la part des agents recenseurs. Il propose donc de prévoir une rémunération de 1400€ bruts soit environ 1000€ net.

Didier BERTRAND, Monique BORDERIE et Sylvie GUET ont été retenus pour accomplir ces missions.

Gérard BARRIERE demande quels critères ont été utilisés pour retenir les 3 noms. Le Maire indique qu'il s'agit de personnes connaissant la commune et disponibles. Monique BORDERIE a déjà assurée cette mission.

Eric FRICKER demande si les personnes refusées ont été prévenues et si le refus a été expliqué.

Nadine GAUCHER répond qu'elle ne pense pas que cela soit obligatoire.

Le Maire indique que les personnes qui se sont portées volontaires recevront un courrier.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rémunération des agents recenseurs telle que présentée.***

### **5 – Admissions en Non-Valeur**

Elles concernent les budgets eau, assainissement et Commune (factures cantine).

Nadine GAUCHER indique les prévisions au budget concernant ces admissions en non-valeur :

Budget Eau : Admissions en Non Valeur : 1000 € - Créances éteintes : 500 €

Budget Assainissement : Admissions en Non Valeur : 500 € - Créances éteintes : 400 €

Budget Commune : Admissions en Non Valeur : 1000 €

Aujourd'hui les dossiers présentés sont des dossiers de surendettement pour lesquels nous sommes contraints d'annuler les dettes.

Il s'agit d'annuler :

- Budget communal : Cantine : 924.83€
- Budget Eau : 960.22 € (ANV) + 67.65 € (créances éteintes)
- Budget Assainissement : 924.83 € (ANV) + 127 € (Créances éteintes)

Concernant les autres dossiers en instance, des courriers de relance ont été adressés.

Le Maire indique que Nadine GAUCHER fait un gros travail de fonds pour l'effacement des dettes et la remercie pour son travail. Des relances parallèles à celles du trésor public sont faites par la mairie et des rendez-vous seront fixés avec les habitants en janvier pour envisager des solutions.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les effacements de dette telles que présentées.***

#### **6 – Motion Ligne SNCF – POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse)**

Cette motion sur le désenclavement ferroviaire est soumise sur proposition du conseil départemental du Lot. Elle a aussi été votée lors du conseil communautaire de Cauvaldor lors de sa séance du 12/12/2022 et un ajout a été rédigé lors du vote dans cette dernière assemblée « Nous invitons le conseil départemental du Lot et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à conditionner le versement de l'aide à la LGV à des engagements contractualisés sur la ligne POLT ».

Rémi POUMEYROL indique qu'il est pour cette motion à condition qu'il y ait cet ajout.

Daniel VERDIER indique en effet que le Département du Lot a voté 28 millions d'euros pour la ligne LGV qui ne passe pas sur le territoire.

***Eric FRICKER a indiqué qu'en tant que cheminot, il ne pouvait pas participer aux débats et au vote.***

***Le Conseil Municipal vote cette motion.***

#### **7 – Procédure d'état abandon manifeste – Immeuble XILLO**

Le Maire indique que ce dossier concerne le « Modern Hotel » et qu'il y a lieu de lancer une procédure d'abandon manifeste pour « péril imminent à purger avec travaux ». Aucune intervention du propriétaire n'a été constatée malgré les demandes répétées.

Le Maire indique que cette procédure ne bloque pas la mairie qui pourra faire ce qu'elle souhaite de ce bien en fonction de ses projets.

Daniel VERDIER demande s'il y a des délais de prévus. Le Maire indique qu'il ne s'agit que de quelques mois.

Il précise qu'en moins d'un an, la commune devrait arriver à la fin de cette procédure.

Evelyne DROMAIN demande si cette procédure a un coût. Le Maire apporte une réponse négative pour l'instant mais que s'il doit y avoir expropriation, cela coûtera un peu. Il précise que connaissant le prix d'achat, ce risque semble maîtrisé, d'autant que cet emplacement est stratégique, comme vu dans les divers dossiers d'aménagement.

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales, pour les parcelles cadastrées sur la commune de Vayrac section AB 303 et 304***

#### **8 – Approbation Rapport Annuel PQS 2021**

Le Maire rappelle que le RPQS (rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2021) a été annexé à la convocation. Chacun a pu le consulter.

Eric FRICKER dit avoir constaté des baisses de quantités de boues et demande l'origine d'une telle différence.

Christian LAQUIEZE indique que l'enlèvement n'est pas forcément régulier et les chiffres peuvent donc se chevaucher sur différentes années.

Carole BINET indique que pendant le COVID la quantité de boues a augmenté.

Eric FRICKER demande si l'épandage est en vigueur dans notre commune. Il est répondu que non.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

#### **9 – Travaux ancienne trésorerie : Convention maîtrise d'œuvre**

Le Maire présente la mission de faisabilité de l'architecte, Marine VAYLAC.

- 1300€ pour l'état des lieux
- 2100€ d'esquisse

Gérard BARRIERE indique être étonné que nous n'en soyons qu'à ce point aujourd'hui alors qu'au printemps 2020, une première visite avait eu lieu.

Le Maire indique que le premier architecte n'a pas donné suite, premier retard. Le projet a ensuite évolué et les demandes du syndicat ont régulièrement été modifiées (demande initiale en rez de chaussée puis rez de chaussée + étage) d'où ce retard. Le projet est maintenant sur de bons rails et le syndicat devrait être installé à l'été.

Evelyne DROMAIN demande ce qu'il en est du terrain attendant qui devait être vendu à un particulier.

Christian LAQUIEZE indique que le bornage devait être fait par l'acheteur potentiel, lequel doit tout prendre à sa charge, ce qui n'a pas été fait à ce jour.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir pour les travaux cités en objet, Madame Marine VAYLAC, pour assurer la maîtrise d'œuvre pour un forfait de rémunération de 3 400 € H.T., soit 4 080 € T.T.C.,

## 10- Subventions :

### - Assiette volante

Nadine GAUCHER indique que L'association « Assiette volante » représentée par son président Christian DELRIEU et Michèle BARCELO IGNACE, référente sur la commune ont été reçus à la mairie pour avoir des explications sur le fonctionnement de cette association et notamment ses demandes de subvention. Cette demande de rencontre faisait suite à l'avis unanime de la commission « vie associative, sport, culture, jeunesse » qui ne souhaitait pas donner un avis favorable au versement d'une subvention sans éclaircissements.

Christian DELRIEU nous a indiqué récemment que cette association était sur le point d'être clôturée et qu'il faut que toutes les communes aient versé leur part au titre de 2021. Nadine GAUCHER a demandé ce qui se passerait si l'on ne votait pas cette subvention. Il leur faudrait alors refaire une assemblée générale. Leur souhait est que le lien avec l'ADMR soit stoppé et que les mini-bus, gérés par l'association soient remis à diverses associations.

Rémi POUMEYROL demande dans quelles conditions ces mini bus vont être remis aux associations. Personne ne sait à ce jour.

J.Marie BREULEUX demande quelle est le montant de la subvention demandée. Nadine GAUCHER indique que c'est 700€.

Le Maire souhaite que soit mise une clause indiquant que cette somme doit être conditionnée à la fermeture définitive de cette association.

J.Marie BREULEUX indique qu'il pense que la commune n'a pas d'autre choix de voter si on veut que ce problème s'arrête.

Daniel VERDIER indique qu'il est contre cette subvention car le manque de sérieux dans la gestion de cette association est connu.

L'argent qui reste dans les caisses cette association devrait être reversé à une association mais on ne sait pas laquelle.

Daniel VERDIER indique alors que deux clauses pourraient être insérées :

- Dernier versement pour la commune à la condition que l'association soit dissoute
- Versement du reste des finances à l'ADMR

Il est procédé au vote :

Pour : 5 (L. LAVERGNE AZARD, C.LAQUIEZE, J.M BREULEUX, C.POUJOL, A.M.MOSSE)

Contres : 5 (R.POUMEYROL, D.VERDIER, E.DROMAIN, G.BARRIERE, C.BINET)

Abstentions : 4 (E.FRICKER, N.GAUCHER, S.BOUDOU, J.L HEN)

*Le Conseil Municipal décide de procéder à ce dernier versement au profit de l'association « L'Assiette Volante » aux conditions que celle-ci soit dissoute et que l'excédent en caisse soit reverser à l'AMDR.*

### - Voyage scolaire Collège

Le maire explique avoir été sollicité par le collège de Vayrac pour l'organisation d'un voyage scolaire qui aura lieu au mois de mars pour 42 élèves de 3<sup>ème</sup>(100€ par enfant pour 2 jours/1 nuit à Toulouse).

La commission « vie associative » s'est réunie, a étudié le dossier et propose de verser 450€ qui permettrait de baisser de 10% la coût du séjour pour les enfants.

Le Maire demande si les autres communes ont donné. NADINE gaucher dit qu'elles ont été sollicitées comme nous mais nous ne savons pas si elles ont versé une subvention ou non.

Rémi POUMEYROL indique que cette somme sera divisée pour l'ensemble des élèves du séjour et non les seuls vayracois, raison pour laquelle ce serait bien que les autres communes donnent aussi.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € au Foyer Socioéducatif du collège pour le voyage des 3<sup>ème</sup> à Toulouse.*

#### **11- Validation des tarifs location de salles et règlement intérieur**

Le Maire remercie Nadège Laporte et le groupe qui s'est mobilisé sur ce dossier.

Nadine GAUCHER et Carole BINET indiquent que les tarifs des autres communes ont été regardés mais il est difficile de comparer les prestations entre les différentes salles. Une salle a été ajoutée (2<sup>ème</sup> étage de la mairie – ancienne communauté de communes). Des discussions ont eu lieu autour de la gestion des clés (une caution sera demandée) et du ménage.

Rémi POUMEYROL indique que le foyer rural reste priorisé pour le cinéma et que le nombre de réservations extérieures est limité.

Eric FRICKER demande si dans le cas d'un loto organisé par une association de Vayrac, l'occupation serait payante. Il lui est répondu que non, conformément au tableau présenté.

J.Marie BREULEUX demande s'il y a eu beaucoup de problèmes lors des locations. Nadine GAUCHER répond qu'aucun règlement n'existait jusqu'à présent.

Evelyne DROMAIN indique que la commission avait suggéré de demander le nom d'un(e) responsable « mairie » pour la location en cas d'urgence. Nadine GAUCHER répond que c'est prévu lors du remplissage de la demande de location. Nadège se rapprochera des élus au fur et à mesure.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur et les tarifs de location des salles communales.*

#### **Questions et infos diverses**

- Eric FRICKER distribue aux élus un document et en fait la lecture. Il demande que celui-ci soit annexé au compte rendu de la présente réunion.
- J.Marie BREULEUX demande ce qu'il en est de la commission sur les économies d'énergie. Il indique aussi que RTV monte un partenariat avec le collège autour du rallye humanitaire au Maroc auquel 3 voitures du club participent (une communication en visio sera faite chaque soir).  
Une parade lumineuse se déroulera samedi 17/12 dans Vayrac à 18h30.
- Gérard BARRIERE indique que le tribunal administratif sera saisi du cas de la démission de Catherine THEODOSE.
- Gérard BARRIERE regrette de ne pas avoir été invité au Noël des agents. Carole BINET reconnaît un oubli.
- Gérard BARRIERE indique qu'il y a eu une coupure d'eau hier. Il a regardé sur la facture quel est le numéro d'urgence mais il n'y a que le numéro de téléphone de la mairie. Il indique que c'est une baisse du service.
- Gérard BARRIERE parle de la déviation et demande pourquoi le pont provisoire vers SPAR est toujours en place. Christian LAQUIEZE répond qu'il va interroger le Conseil Département, en charge des travaux.
- Gérard BARRIERE indique que cela n'est pas du fait de la commune mais que le terrain de rugby est resté allumé toute la nuit et qu'il faudrait que le président du club soit contacté. Le Maire répond que c'est déjà fait.
- Gérard BARRIERE demande s'il y a un plan énergétique sur la commune. Le Maire répond que nous en avons discuté lors du dernier Conseil Municipal et que la FDEL et QUERCY ENERGIE ont été contactés et vont nous accompagner dans cette démarche.
- Evelyne DROMAIN revient sur la démission de Rémy JOS et demande quelles sont les personnes qui ont été nommées pour le remplacer. Le Maire indique que les missions sont en train d'être réparties.
- Daniel VERDIER demande au Maire s'il a des retours sur les stands, des contacts pris au congrès des maires où il était présent et qui pourraient être utiles à Vayrac. Le Maire indique qu'il a vu un certain nombre d'équipements pour les agents de maintenance, équipements sportifs, signalétique.

Séance levée à 21h15

Le secrétaire de séance :



Le Maire :



## Annexe : Déclaration de Monsieur Eric FRICKER

Chers Conseiller ère s municipaux, Adjoint-e-s au Maire et Maire de Vayrac

Je suis désolé de vous annoncer que nous allons devoir nous séparer, en tout cas, Mr le Maire Loïc Lavergne Azard – Mr le Conseiller Municipal Rémi Poumeyrol et moi.

Après de longues discussions et réflexions, nous avons pris la décision de suivre des chemins différents, car nos idées divergent sur le travail nécessaire, les valeurs à respecter, la prise en compte de la démocratie, de la démocratie participative et des directions à prendre pour notre projet commun.

Je me souviens avoir pris plaisir, quand Rémy JDS et Daniel VÉRONIER ont monté une liste électorale, de rassembler les idées de tous avec Rémi POUMEYROL. Puis nous avons rédigé la confession de foi qui rassemblait nos idées communes et nos convictions partagées. Mais aujourd'hui nous en sommes trop loin.

Vous m'avez accusé, ainsi qu'un autre conseiller municipal d'être des « Putschistes », la semaine dernière en réunion d'équipe.

J'aime le mot que vous avez utilisé.

Il est le reflet de votre vision de notre démocratie locale, de notre Commune, de ce pour lequel je démissionne de notre équipe « Vayrac, c'est vous », mais attention pas de ma fonction de conseiller municipal.

Qu'est ce qu'un putsch : c'est un coup d'état, pour s'emparer du pouvoir, en tentant de sortir d'une impasse politique dans laquelle on se trouve, pour renverser en général : une dictature, une autocratie, un roi, un empereur, excusez-moi un Tsar.

Comme vous, je représente une partie de la population qui m'a élu. Nous tous, conseiller er s municipaux, toi Loïc également, étions 15 conseiller ère s municipaux fraîchement élus, puis nous t'avons élu Maire lors de notre premier conseil municipal.

Tu dois donc respecter tes engagements et tes devoirs républicains d'élu. Ici ce n'est pas la démocratie chinoise, on peut faire « ma Chine » arrière.

Voici donc votre vision du Conseil Municipal de Vayrac :

- Pour la fonction de maire, seul et unique décideur de l'ordre du jour ? Je constate simplement : Aucun processus propre et traçable (email par exemple) pour que n'importe quel conseiller municipal remonte une demande, une question d'un « Vayracois » ?
- Pour la suppression en 5 jours « top chrono » d'un adjoint municipal (pourtant compétent et motivé) alors que le code électoral parle d'un délai convenable (15 jours en jurisprudence) à 3 mois pour être signé par le préfet. Votre équipe complète, demande un consensus, qu'elle rapidité déconcertante pour une fois.
- Les comptes rendus des conseils municipaux ne retracent pas fidèlement ni sincèrement les faits et dires. Ils sont épurés, nettoyés, vides de sens, pour éviter de remonter les propos précis tenus par ses membres. Pourquoi refuser comme nous le propositions avec Rémy, les enregistrements audios, ou comme moi l'utilisation de la vidéo comme chez Cauvaldor. Pourquoi, car cela éviterai ce que j'ai vu et entendu hier soir sur la maison de santé (j'y reviendrai plus loin)
- Pour le non-remplacement d'une conseillère municipale, Mme Catherine THEODOSE qui déclare t'avoir envoyé une lettre recommandée de démission de ses fonctions de conseillère municipale bordereaux l'AR 1A19124027206 18/02/2021 et de réception 19/02/2021. Elle était présente le 16/11/20, le 22/12/20, absente excusée le 11/3/21, idem le 15/4/21, idem le

31/5/21 puis absente le 10/7/21, 30/08/21, 11/01/22, 29/01/22... Elle nous a déclaré que « tu avais bien pris note de sa démission puisque lors d'une vaccination quelques jours après, à la Mairie de Vayrac ... Tu comprenais sa démission puis l'avais prise dans les bras. » C'est quoi cette histoire indéfendable ! Depuis un an et demi nous ne serions plus que 14 (un chiffre pair) au lieu de 15 au conseil municipal, alors que 3 personnes la suivaient sur la liste. Tu fais prendre le risque à toute personne malveillante de faire annuler le peu de décisions que tu as prises, et donc de devoir refaire un conseil municipal digne de ce nom, pour refaire voter toutes nos décisions prises à 14 au lieu de 15 depuis un an et demi.

Nous ne sommes pas des putschistes mais nous avons décidé de respecter notre profession de foi, c'est tout !!

Nous voulons la respecter pour faire ce qui suit :

- Renouer un dialogue constructif :
  - Participation citoyenne (Multisport : Mr Ipad qui se connecte à la visio conférence sans se présenter et qui à la fin apparaît sans prévenir son adjointe et son conseiller, le choix pas de 1 Paddle mais 2, au lieu peut être d'un mur d'escalade ... Mais auriez-vous juste une fois, demandé les résultats de cette démocratie participative. Non jamais, pourquoi ? Idem pour le parc pour enfants sur la place ou sous la place pour laquelle vous refusez de questionner les Vayracoise s...), mettre en place une organisation pour répondre aux vayracois-e-s (plus de numéro sur les factures d'eau de Vayrac, ici aussi la réponse n'est pas celle de nos engagements du premier jour)
  - Partager les dossiers en responsabilité entre différents membres du conseil municipal (tourisme, sécurité du personnel, sécurité incendie, amiante, terrain multisport, le COPIL & COTECH petites villes de demain, déviation de Vayrac avec son rond point Nord et les risques d'inondations encore maintenu à ce jour) Jamais de réponse, jamais informé, il faut tout vous dire mais vous ne nous tenez pas informé voir nous répondez volontairement à côté (lettre au département jamais reçue : pas d'email, pas de copie aux élus du département, pas d'accusé réception ? Délais de 10 ans pour refaire une DUP pour un rond point entrée Nord, pas de procédures accélérées écrites dans la loi...) ceci empêche tout suivi possible par les conseillers comme le déplore l'un d'eux.
- Je passe sur plusieurs sujets mais en viens à ce qui m'a fait déborder : en effets des familles qui ne peuvent payer des factures de cantines. Je ne peux accepter entendre en réunion d'équipe « peut on envoyer les huissiers ou réduire le débit d'eau d'une famille qui ne peut payer la cantine à ses enfants, car ils abusent. ». Les enfants sont pour moi, comme l'Education Nationale aussi : « sacrés ». Quelqu'un n'a jamais été à découvert le 10 du mois à savoir comment vous allez faire, vous avez de la chance, tout le monde n'est pas aussi heureux ;
- Qu'en est il de la dernière agression subie par notre voisine à tous, la gendarmerie a t elle pu utiliser les vidéos et témoignages Monsieur le Maire, vous être le premier CPJ de notre ville. Qu'en est il de la lettre aux gendarmes signée par tous les maires du secteur sauf nous.
- Maison de santé : Hier soir en Conseil Communautaire, Cauvaldor et les professionnels médicaux proposent un projet à voter pour financer ce projet. Quand des personnes décrivent le projet, qui répond et fait adhérer les élus ? Notre voisin Mr Christian DELRIEU maire de

Bétaïlle, que je remercie. Mais selon la vidéo CAUVALDOR la mairie de Vayrac n'a pas poussé le projet et hier soir ne l'a pas défendu, où étiez vous, pourtant présent ;

- Développer les attraits de notre commune et préserver son environnement : la gestion de l'eau en régie municipale et son avenir ; où en est on ? car nous seront bientôt obligés de contractualiser avec une société privée, cela mérite un vrai débat ? Table d'orientation, actions touristes, le site d'Uxellodunum et la fermeture de notre musée, pistes cyclables, chèque pour l'achat de vélo pas que de vélos électriques, mettre en place des accroches vélo, du matériel pour réparer, des bornes électriques vélo voitures .... Je m'arrête là ou las.

Tous dans l'équipe ont des qualités, des compétences, des envies, des idées mais je constate qu'il n'y a pas de chef d'orchestre juste, ouvert et à l'écoute.

Il faut arrêter les bricoler des solutions bizarres pour régler des problèmes simples : on supprime un adjoint pour créer un super conseiller municipal car il serait mal vu qu'un conjoint de Maire soit Adjoint, restons simples et assumons, sans dériver en plus, nous ne sommes pas à Levallois Perret.

Ce qu'on attend tous, c'est des résultats.

Pas uniquement ceux de Remy JOS élus dans le dernier bulletin municipal pour éviter de montrer ses actions, et que vos inactions soient flagrantes. On enlève les noms des responsables d'actions entre le bulletin de juillet et celui de décembre, pour ce faire !

La Commune c'est la base de la République Française, en clair il en résulte des discussions, des désaccords, des consensus puis un vote qui permet d'avancer. Mais là nous en sommes loin. Il n'y a pas de travail collectif et pas de projets d'intérêts général présentés honnêtement (oui le paddle, c'est général ? Oh peut être pour les 8 enfants qui joueront pendant que le 22 autres les regarderont !!). Mr le Maire, vous ne faites confiance en personne d'autres que vous et une seule personne, en conséquence vous bloquez toute volonté individuelle d'améliorer le collectif, vous ne tenez pas compte de questionnaires participatifs et collectifs.

Le cas de la démission de Catherine THEODOSE est regrettable, celle de Remy JOS est une autre conséquence encore plus regrettable pour ceux qui les ont élus.

Nous sommes à la mi temps, pour moi je me dis donc STOP.

Cette décision n'a pas été facile à prendre, et je tiens à remercier mes autres collègues pour leur travail et leur engagement envers notre Commune.

Mr le Maire votre vision de la gestion de la Commune n'est pas la mienne.

Nous sommes un « grand village » de plus de 1000 habitants où le terme « opposition » de devrait pas être utilisé. Vayrac a besoin de chaque conseiller ère municipal de notre liste ou des autres, comme Maire il vous appartient d'utiliser les commissions existantes, les conseiller ères prêt à se dévouer autrement dit l'ensemble des outils démocratiques existants ou sinon vous ne remplissez pas la charge de Maire que nous vous avons confiée dans ce seul but.

Bien sincèrement, à vous tous chers collègues.

Eric FRICKER,

Conseiller Municipal de Vayrac.